

Questions Diverses préalables au CT de la DEVE du 07 novembre 2022

Les questions sont présentées dans leur ordre d'arrivée.

QUESTIONS DU SYNDICAT CGT

Parcs à sapins.

Quelles sont les conditions de travail des agents de la DEVE ? Quel EPI ? Y a-t-il une intervention de la voirie sur les sapins se trouvant sur l'espace public ?

Réponse du SEJ

L'activité de broyage des sapins à la suite des fêtes de fin d'année fait l'objet de processus bien établis. Vous trouverez en pièce jointe les 2 fiches procédure du BPRP, pour les parcs à sapins dans un jardin d'une part, et ceux sur l'espace public d'autre part.

Ces fiches sont largement diffusées et surtout font l'objet d'une présentation auprès des agents lors des formations au broyage, déployées chaque année avec le SAB et le SEJ en préalable de l'opération. Les EPI sont mentionnés dans la fiche de procédure du BPRP pour des conditions de travail aussi sécurisées que possible.

Ces formations sont importantes pour les entités qui broient en régie. Est ajouté dans la transmission le plan de prévention signé tous les ans avec le prestataire de broyage BIVERT (pour les arrondissements qui n'ont pas un broyeur en régie), qui précise l'analyse des risques pour le prestataire et les agents. Il est exact que les points de broyage sur l'espace public génèrent habituellement davantage de gênes et de risques d'accidents pour le public et pour les agents, comparativement à des points dans les jardins. D'où l'importance du processus et de son respect.

Historiquement, les parcs sur espace public avaient été réclamés afin d'augmenter le nombre de parcs et de mieux mailler certains arrondissements disposant de trop peu de jardins. Cependant, dès 2020, nous avons supprimé une partie de ces points sur espace public, principalement ceux estimés dangereux du fait des risques liés aux circulations, aux incendies, etc...

Aujourd'hui, nous n'ajoutons plus de points supplémentaires sur espace public, sauf demandes spécifiques des mairies d'arrondissement. Au besoin, nous déplaçons les sapins pour les broyer ailleurs, dans un jardin à proximité.

Lors de la dernière opération, il y avait seulement 21 points sur l'espace public viaire sur un total de 174 parcs à sapins.

Lorsque les sapins sont déposés dans les parcs, la DPE peut être amenée à intervenir pour réaliser un nettoyage après broyage, notamment l'enlèvement des sacs et déchets, sur demande du SEJ. Lorsqu'ils sont déposés en dehors des parcs à sapins, les sapins sont collectés par la DPE.

QUESTIONS DU SYNDICAT UNSA

1- Suite au décret 2021-1833 du 24 décembre 2021, une fiche détaillée d'intervention doit être remise à chaque agent.

Quand cela sera-t-il effectif à la ville de Paris ? L'UNSA souhaite qu'il lui soit adjointe la fiche actualisée DUERP correspondante.

Réponse du SRH

L'Instruction Technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Ministère du Travail du 26 janvier 2018 précise les obligations suivantes pour le donneur d'ordre en milieu sylvicole :

- La consignation sur la fiche de chantier, avant le début des travaux, des informations spécifiques au chantier ;
- La transmission de la fiche de chantier aux entreprises avec lesquelles il a contracté et la communication des mesures de sécurité spécifiques ;
- La détermination du point ou des points de rencontre des secours.

Les mesures d'organisation et d'exécution des travaux en sécurité imposées par cette instruction sont les suivantes :

- S'assurer que les travailleurs affectés sur le chantier disposent des compétences nécessaires ;
- Organiser et planifier les travaux après avoir évalué les risques ;
- S'assurer de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accès au chantier et aux périmètres de sécurité ;
- Organiser les secours ;
- Éviter le travail isolé.

Depuis, le décret n°2021-1833 du 24 décembre 2021 est paru. Il étend ces obligations aux travaux dans les parcs et jardins, et donc plus globalement pour la DEVE, à l'espace public parisien.

Une première fiche de chantier a été co-construite avec les forestiers de la Division du Bois de Vincennes et avec ceux du domaine de Beauregard (Division du Bois de Boulogne) pour la tester durant un an et bénéficier d'un retour d'expérience couvrant toutes les saisons. Ces ateliers tests établissent actuellement un retour d'expérience avec le BPRP pour faire évoluer cette fiche de chantier et l'harmoniser sur l'ensemble des ateliers (bûcherons et forestiers) des deux bois.

Cette fiche de chantier doit ensuite être déclinée au titre du décret n°2021-1833 vers les divisions intramuros, intégrant des paramètres liés à l'urbanisme, très différents de ceux des bois. Là aussi, elle sera co-construite avec les agents, à l'aune des évaluations des risques en cours de réalisation sur les chantiers du SAB, et pourra être ajustée après retour d'expérience, comme dans les bois. Ce travail a commencé et sera au cœur du programme de prévention 2023 du pôle SAB du BPRP.

L'actualisation en cours du DUERP prend en compte cette évolution réglementaire.

2- Les agents du SAB qui sont en formation le vendredi font une journée de travail de 7 heures, le temps de la formation, mais ne sont rémunérés que sur la base de la journée travaillée en atelier, soit 6h20. L'UNSA demande que tous ces dépassements d'horaire soient rémunérés sur la base d'heures supplémentaires,

Réponse du SRH

Depuis le 1er janvier 2022, il n'y a plus de valorisation forfaitaire pour les agents en horaires fixes lorsqu'ils sont en formation. En effet, le règlement du temps de travail précise en son article 1.6.3.1 que :

*« en horaires fixes, une journée de formation correspond au temps prévu au planning de l'agent le jour dit, quelle que soit son amplitude.
Par exception, si le temps de formation dépasse le temps prévu au planning initial de l'agent, ce temps de formation est décompté au réel. »*

En conséquence, un agent dont les horaires fixes du cycle de travail sont inférieurs à la durée d'une journée de formation, doit effectivement être crédité sur son compte Chronotime du temps réel passé en formation. Le temps supplémentaire à la journée habituelle est alors porté au crédit temps de l'agent pour la génération de ses RTT, en complément du temps généré automatiquement par son cycle de travail.

Dans le cas d'un bûcheron en formation sur 7 h le vendredi (alors que sa journée de travail devrait être de 6 h 20), ce dernier bénéficiera donc d'une régularisation de 40 minutes en sa faveur.

3- Les formations poids-lourds sont toujours suivies au seul et même centre depuis des années, alors que nous avons reçu l'assurance ici même que nous aurions un choix géographique à l'avenir.

Réponse du SRH

Conformément aux règles de la commande publique, le prestataire du marché poids-lourds est sélectionné à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Pour pouvoir candidater, les organismes de formation doivent disposer de grandes surfaces de terrain, ce qui explique qu'ils soient souvent éloignés de Paris.

Par ailleurs, l'accessibilité des sites de formation est un élément de conformité de la mise en concurrence puisqu'il est exigé des candidats que les formations se déroulent obligatoirement en Ile-de-France, et de préférence le plus proche possible de Paris intra-muros, avec des sites de formation accessibles en transport en commun.

Le marché poids-lourd actuellement en vigueur (du 29/06/2021 au 29/06/2025) avec le prestataire « PRO CONDUITE » prévoit deux sites de formation : Arpajon (91290) et Montgeron (91230). Il appartient au prestataire en fonction du type de permis commandé de déterminer le site le plus adapté à la formation (les exigences de superficie s'imposent notamment pour les permis CE).

Non seulement il n'en est rien, mais les problèmes s'accumulent : dossier non conformes, mauvaise attribution de formations aux mauvais agents, listes des médecins non valables, agents retirés des formations 3 jours avant la date, etc. etc.
Que comptez-vous faire pour régler et anticiper ces problèmes ?

Réponse du SRH

À partir de cette année, les agents sont chargés de l'établissement de leur dossier via une plate-forme en ligne mise à disposition par -école Pro Conduite ;

Les agents inscrits aux permis poids lourds, le sont sur la base du plan de formation, dont les demandes sont validées par les supérieurs hiérarchiques. Si les demandes n'ont pas été inscrites dans le cadre du plan mais s'avèrent nécessaires, elles peuvent être prises en compte en cours d'année, sous réserve des disponibilités et sur demande des supérieurs hiérarchiques (avec validation par les référents RH de chaque service) ;

Les remplacements d'agents n'interviennent qu'à titre exceptionnel et à la demande des services ;

Les listes de médecins agréés sont celles transmises par le prestataire.

Enfin, les dysfonctionnements du fait du prestataire sont remontés à la DRH pour recadrage de ce dernier. Par ailleurs et si les dysfonctionnements persistent, la DRH peut appliquer les pénalités prévues au marché.

4- L'UNSA souhaite que la DEVE communique aux agents le pourcentage d'augmentation du CIA qui lui sera attribué en fin d'année 2022.

Réponse du SRH

La communication aux agents de leur augmentation annuelle de fin d'année est un acte de management important.

Par ailleurs, cette information est transmise chaque année par la DRH qui adresse en février un courrier au domicile des agents récapitulant leur régime indemnitaire annuel. Cela permet à chacun de disposer d'une vision globale de ses primes et de les comparer à celles de l'année précédente, afin d'identifier son augmentation.

Les nouvelles modalités de versement du CIA à partir de 2023 devraient permettre aux agents d'identifier leur augmentation directement sur leur fiche de paie de décembre.

5- L'UNSA souhaite savoir pourquoi, à véhicule équivalent, les formations et les primes de conduites des agents de la DEVE sont inférieures à ce qui se pratique dans les autres directions de la Ville de Paris.

Réponse du SAB

La DPE a cédé des laveuses à la DEVE qui vont lui servir uniquement pour l'arrosage. Il s'agit d'un détournement d'usage qui permet de faciliter l'arrosage des jardinières et des arbres d'alignement éloignés des points d'eau.

Leur répartition est la suivante :

- 7 laveuses de trottoir TENAX MCI (2 au SAB Est, 1 au SAB Nord Exelmans, 1 au SAB BB Intervention, 1 au SAB BV Entretien, 1 au SEJ 16 Porte de Saint-Cloud et 1 au SEJ 11-12 Bercy).
- 1 laveuse de trottoir VAL'AIR LEVI200 (au SAB Est).
- 6 Laveuses Poids-Lourd sur RENAULT TRUCKS Midlum (toutes au SAB – une par division). Ces laveuses poids lourd vont bientôt disparaître en raison de l'âge des bouteilles de gaz et des circuits.

L'usage de ces laveuses de trottoir ne nécessite ni permis, ni ACES (autorisation de la conduite en sécurité) ni CACES (certification d'aptitude à la conduite en sécurité) et les formations dispensées par la DPE pour ses usages ne sont pas adaptées. La DEVE recherche une solution de formation courte adaptée à son besoin.

La valorisation financière attribuée aux conducteurs de laveuses à la DPE est liée à son utilisation sur la voie publique, dans un espace contraint, qui demande des manipulations et une certaine technicité.

Elle ne saurait s'appliquer à l'identique à la DEVE, qui en a un usage restreint à l'arrosage des plantations. Au SAB, les agents les utilisent pour leur capacité de stockage en eau (1000 litres, contre 500 litre pour nos Goupil), ce qui permet d'optimiser les déplacements des agents.

La conduite de ces véhicules est valorisée à la DEVE par le versement d'une prime de conduite de 5€ par jour, comme pour la conduite occasionnelle de véhicule utilitaire ne nécessitant pas d'habilitation. Une note de service sera diffusée d'ici la fin de l'année pour en récapituler les modalités de versement.

6- Depuis de nombreuses années les entreprises privées remplacent peu à peu nos équipes, en sous effectifs croissant, dans le cœur de toutes nos missions. L'UNSA souhaite connaître le coût total de ces externalisations, et le détail par services à la DEVE.

Réponse du BPEB

Les espaces verts, les bois, et les cimetières sont en grande partie entretenus par les agents de la DEVE et le recours à des interventions extérieures intervient principalement pour assurer des prestations spécifiques (contrat de maintenance des fontaines d'ornements, suivi des besoins en arrosage...), pour compléter l'action des équipes du SEJ en faisant appel à des prestations de nettoyage, ou pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle (régies de quartier, associations).

Le montant du budget de fonctionnement en nature 61 (qui correspond à toutes les prestations de service) inscrit au budget primitif 2022 est de 8,47 M€, ce qui correspond à environ 6% du montant de la masse salariale de la DEVE (134 M€).